



REGLEMENT D'APPLICATION

RELATIF AU CARTE JOURNALIÈRE CFF

BENEFICIAIRES

Toutes les personnes domiciliées sur la commune de Nendaz peuvent bénéficier des cartes journalières mises à disposition par l'Administration communale (il n'est pas nécessaire de posséder un abonnement CFF ½ tarif).

Toute personne ne peut obtenir plus de 3 cartes journalières successives (réservation maximum pour 3 jours à la suite).

SYSTEME

Il s'agit de cartes journalières datées dénommées « Flexicard ». Ces dernières sont valables uniquement à la date indiquée sur la carte.

RESERVATION ET RETRAIT DE LA CARTE JOURNALIERE

La réservation s'effectue via le site internet www.nendaz.org ou auprès de l'Administration communale (tél. 027/289.56.00), soit :

Du lundi au vendredi : de 08h00 à 11h00 et
de 14h00 à 18h00

La carte doit être retirée, au plus tard, trois jours ouvrables après sa réservation et exclusivement durant les heures d'ouverture des bureaux, ceci tous les jours, du lundi au vendredi, de 14h00 à 18h00. Il ne sera fait aucun envoi par la poste.

PAIEMENT

Les cartes journalières sont payées, sans exception, au plus tard lors de leur retrait. Aucune carte journalière ne sera délivrée contre facture.

PRIX

CHF 35.00 par carte et par jour pour les domiciliés.

Remarque : les enfants, de 6 à 16 ans, accompagnés d'un adulte peuvent voyager gratuitement moyennant l'achat d'un abonnement annuel de CHF 30.00 auprès des CFF.

ANNULATION DE LA RESERVATION

Aucune réservation ne peut être annulée.

L'Administration communale n'effectuera aucun remboursement en cas de perte ou de non-utilisation.

RENSEIGNEMENTS

L'Administration communale se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Commune de Nendaz

Francis Dumas
Président

Philippe Charbonnet
Secrétaire